

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

de la Commune de HADOL

en exercice : 19

Séance du 5 juin 2026

présents : 16

votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Hadol, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de *Monsieur Philippe MAIRE, Maire*.

Date de convocation

30/05/2026

Date d'affichage

05/06/2026

Présents : *BESSERER L., BOIGER-DIEMER M., BONNE J., COURTOIS-PAULUS A., COUSOT A., DEVAUCHELLE E., JEANJACQUOT C., NOEL P., MAIRE P., MARECAL C., MAUFROY-VUILLEMIN C., MUNIER E., MUNIER R., ROLLOT D., SOUCHET J.-M., VUILLEMIN M.*

Absents excusés : *GAUCHON L., MILLION E. et RIETSCH M.*

Pouvoirs : *Mme GAUCHON L. a donné pouvoir à Mme BESSERER L.*

Mme MILLION E. a donné pouvoir à Mme BOIGEY-DIEMER M.

Mme RIETSCH M. a donné pouvoir à Mme COURTOIS-PAULUS A.

Madame Marie BOIGEY-DIEMER a été nommée secrétaire.

Objet : *Motion de soutien pour le maintien des activités de FIV au centre PMA d'Épinal*

Vu le principe d'égalité d'accès aux soins garanti à tous les citoyens,
Vu l'importance du maintien d'une offre de santé de proximité sur le territoire vosgien,

Considérant que l'arrêt des activités de F.I.V. à Épinal à compter de juin 2026, implique la délocalisation des ponctions et transferts vers Nancy,
Considérant que le centre P.M.A. de Nancy affiche actuellement un délai moyen d'environ 8 mois, contre 2 mois à Épinal, et que ce report entraînerait un allongement significatif des délais de prise en charge,
Considérant que, dans un parcours de F.I.V., le facteur temps est déterminant et que tout allongement des délais peut compromettre les chances de réussite,
Considérant que cette décision générerait des contraintes supplémentaires en termes de déplacements, de coûts financiers, d'organisation professionnelle et familiale, ainsi qu'une charge psychologique accrue pour les couples concernés,

Le Conseil Municipal de Hadol :

- Exprime son opposition à l'arrêt des activités de fécondation in vitro (F.I.V.) à Épinal ;
- Affirme son attachement à une offre de soins de proximité garantissant l'égalité d'accès aux soins sur le territoire ;
- Demande aux autorités compétentes de reconsidérer leur décision et d'étudier toutes les solutions permettant le maintien et la pérennisation de l'intégralité des activités de F.I.V. à Épinal ;
- Apporte son soutien aux couples et femmes concernés par cette décision ainsi qu'au collectif « Touche pas à ma FIV 88 » et au Centre Hospitalier Émile Durkheim d'Épinal et Golbey.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la présente motion,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de diffuser la présente motion au collectif « Touche pas à ma FIV 88 » et au Centre Hospitalier Émile Durkheim d'Épinal et Golbey.

POUR – 19

CONTRE – 0

ABSTENTION – 0

Fait et délibéré en séance les an, mois et jour susdits, et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour Copie certifiée conforme,
HADOL, le 5 juin 2026
Le Maire,
Philippe MAIRE

